



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal du 27 septembre 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIER, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Patrick EVENNOU, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Patrice BERNIER, Monsieur Vincent TALLE, Madame Emilienne CHENIN, Monsieur Jean-Marie PANAZOL.

Étaient absents,

Madame Violaine CHARIL (Pouvoir à Madame Sidonie LASSANDRE), Monsieur Olivier ATTANÉ (Pouvoir à Monsieur Jean-Luc RICOUX), Monsieur Christian PREVOST (Pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Monsieur Christophe CHEVRIER (Pouvoir à Madame Dominique BRIENS), Monsieur Guillaume GADAL (Pouvoir à Monsieur Frédéric SERVAIS), Madame Catherine FORGET (Pouvoir à Madame Marie-France CHABAUD), Monsieur Hugues PERU (Pouvoir à Madame Emilienne CHENIN).

\*\*\*

Monsieur Franck MADIER a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	21 septembre 2023	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	29
Membres présents	22	Contre l'adoption	00
Procurations	07	Pour l'adoption	29

**DEL - 2023\_60 Modification du tableau des effectifs**

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs du personnel communal pour permettre le recrutement d'un directeur général des services, d'un agent responsable de la flotte automobile aux services techniques (recrutement suite à la mutation de l'agent en poste), ainsi qu'un nouvel agent au service accueil/état civil, et fermer les postes non pourvus à la suite des jurys qui se sont déroulés aux services entretien et restauration scolaire et au changement de filière de deux agents.

Création des postes :

Afin de permettre le recrutement d'un directeur général des services, d'un agent d'entretien de la flotte automobile et d'un agent supplémentaire au service accueil et état civil, il est nécessaire d'ouvrir les postes suivants :

- 1 poste de Directeur Général des Services à temps complet (poste fonctionnel)
- 1 poste d'attaché territorial à temps complet (Direction Générale des Services)
- 1 poste d'attaché principal à temps complet (Direction Générale des Services)
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (Service accueil et état civil)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (service accueil et état civil)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (service accueil et état civil)
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (services techniques)

Fermeture des postes :

Faisant suite aux recrutements intervenus sur le pôle éducation et au changement de filière de deux agents au 1<sup>er</sup> septembre 2023, il est nécessaire de fermer les postes non pourvus ; soit :

- 2 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 32/35<sup>ème</sup> (service entretien)
- 3 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> (service entretien et restauration scolaire)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 20/35<sup>ème</sup> (service entretien)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (service entretien)
- 1 poste d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (pôle éducation)

Suite au départ par voie de mutation, au 1<sup>er</sup> octobre 2023, de l'agent chargé de l'entretien de la flotte automobile, il est également nécessaire de fermer son ancien poste ; soit :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (services techniques)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs d'après les éléments ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2023-49 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DÉCIDE** la création des postes budgétaires suivants :
  - 1 poste de Directeur Général des Services à temps complet (poste fonctionnel)
  - 1 poste d'attaché territorial à temps complet (Direction Générale des Services)
  - 1 poste d'attaché principal à temps complet (Direction Générale des Services)
  - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (Service accueil et état civil)
  - 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (service accueil et état civil)
  - 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (service accueil et état civil)
  - 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (services techniques)
  
- **DÉCIDE** la suppression des postes budgétaires suivants :
  - 2 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 32/35<sup>ème</sup> (service entretien)
  - 3 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> (service entretien et restauration scolaire)
  - 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 20/35<sup>ème</sup> (service entretien)
  - 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (service entretien)
  - 1 poste d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (pôle éducation)
  - 1 poste d'adjoint technique à temps complet (services techniques)
  
- **APPROUVE** le tableau des effectifs du personnel communal ci-dessous :

Emplois permanents	Cat égo rie	Nombre de postes avant modification		Suppressions		Créations		Nombre de postes après modifications	
		TC*	TNC*	TC*	TNC*	TC*	TNC*	TC*	TNC*
<b>Filière administrative</b>		<b>15</b>	<b>1</b>			<b>6</b>		<b>21</b>	<b>1</b>
Directeur Général des Services	A	0				1		1	
Attaché	A	0				1		1	
Attaché principal	A	2				1		3	
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1						1	
Rédacteur	B	1						1	
Adjoint admi. Ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	C	5	1			1		6	1

## AR Prefecture

017-211702741-20230927-DEL\_2023\_60-DE  
Reçu le 29/09/2023

Adjoint adm. Ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	C	3	0			1		4	0
Adjoint administratif	C	3	0			1		4	0
Filière Technique		39	29	2	6	1		38	23
Ingénieur territorial principal	A	1						1	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2						2	
Agent de maîtrise principal	C	3						3	
Agent de maîtrise	C	4						4	
Adjoint techn. Ppal de 1 <sup>ère</sup> cl.	C	8	2			1		9	2
Adjoint techn. Ppal de 2 <sup>ème</sup> cl.	C	9	11	1	6			8	5
Adjoint technique	C	12	16	1				11	16
Filière culturelle		4						4	
Assistant de conservation ppal de 1 <sup>ère</sup> cl	B	1						1	
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1						1	
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2						2	
Filière sportive		1						1	
Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1						1	
Filières sanitaire et sociale		24						24	
ATSEM ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	9						9	
ATSEM ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2						2	
Puéricultrice hors classe	A	1						1	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1						1	
Educateur de jeunes enfants	A	1						1	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	7						7	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	3						3	
Filière animation		2		1				1	

## AR Prefecture

017-211702741-20230927-DEL\_2023\_60-DE  
Reçu le 29/09/2023

Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1				0	
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1						1	
Filière police municipale		3						3	
Brigadier-chef principal	C	2						2	
Gardien-brigadier de police	C	1						1	
TOTAL		88	30	3	6	7		92	24
Emplois contractuels									
Directeur de l'action publique	A	1						1	
TOTAL		1						1	

TC\* = Temps complet

TNC\* = Temps non complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2023.

- o **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,  
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Marie LIGONNIERE



Le Maire,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Périgny, le 29 SEP. 2023